



MAIRIE DE MONTMOREAU
- 16190 -

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt trois, le trois mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de MONTMOREAU, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle des Fêtes de Saint-Laurent-de-Belzagot, sous la présidence de Monsieur BOLVIN Jean-Michel, Maire.

Délibération :

D_2023_05_44

Date de convocation du conseil : 27 avril 2023Nombre de conseillers en exercice : 26Nombre de conseillers présents : 20Nombre de votants : 25

Présents : M. BOLVIN Jean-Michel, Mme BLANDINEAU Annette, M. BRUNO Thierry, Mme CAILLETEAU Muriel, Mme CHARRANNAT Corinne, Mme CHASTEL Ita, M. DEMESSEMAKERS Olivier, M. DESBROSSE Jérôme, M. ELUERD Roland, M. FRETIER Philippe, M. HERBRETEAU Bernard, M. LABBÉ Hervé, Mme LACOUR Isabelle, M. MICHELET Philippe, Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane, M. PAUL-HAZARD Michel, Mme PIVETEAU Béatrice, Mme VALEAU LABROUSSE Christine, M. VIGIER Pascal, Mme WILLAUME Francine.

Absents excusés :

Mme GODREAU Sandrine a donné pouvoir à M. ELUERD Roland

Mme HERAUD Murielle

Mme HUGUET Myriam a donné pouvoir à M. HERBRETEAU Bernard

M. LATUILLERIE Bernard a donné pouvoir à Mme PIVETEAU Béatrice

M. PUYDOYEUX Jean-Jacques a donné pouvoir à M. BOLVIN Jean-Michel

Mme VRILLAUD Bernadette a donné pouvoir à Mme WILLAUME Francine

Objet : Créance éteinteSecrétaire de séance : Monsieur DESBROSSE Jérôme

M. Philippe MICHELET expose au conseil municipal que le Tribunal d'Instance d'Angoulême s'est prononcé sur l'effacement de la dette d'un débiteur du service assainissement pour un montant de 115,88 €.

Cette mesure prononcée par le juge, s'imposant à la collectivité, il convient que la commune prenne une délibération d'acceptation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE l'effacement de la dette de 115,88 € du budget d'assainissement du débiteur dont le nom figure sur la pièce annexe jointe.

PRECISE que les crédits correspondants seront inscrits sur le Budget 2023 du service Assainissement à l'article 6542 – Créances éteintes.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Emis le 03/05/2023, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 04/05/2023

Le Maire,
Jean-Michel BOLVIN